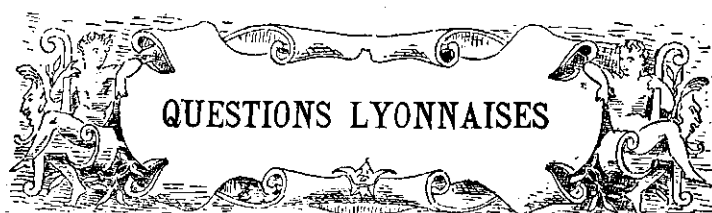


# LA CONSTRUCTION LYONNAISE

Journal bi-mensuel

ARCHITECTURE — GÉNIE CIVIL — TRAVAUX PUBLICS



## Le Musée du vieux Lyon

A L'HOTEL DE GADAGNE

Depuis longtemps déjà, *la Construction lyonnaise*, en traitant les questions d'archéologie locale, exprimait le vœu qu'il soit créé à Lyon un musée spécial, indépendant de celui du palais des Arts, pour recueillir tous les vestiges pouvant servir à l'histoire de l'Art à Lyon ou se rattachant à nos souvenirs ou à nos compatriotes dignes de mémoire.

La Commission municipale du Vieux-Lyon a, depuis sa création, poursuivi la réalisation de cette idée. Nous félicitons la municipalité d'avoir pris les mesures pour doter notre ville du musée désiré et d'avoir mené à bien les négociations pour en assurer l'installation dans ce curieux et si intéressant Hôtel de Gadagne qui, depuis longtemps, excite l'admiration des étrangers et des Lyonnais attachés au passé de notre cité.

Il n'est pas à ce sujet hors de propos de rappeler comment s'exprimait, sur cette antique demeure, l'éminent écrivain lyonnais, M. Bleton, dans le *Lyon Pittoresque*, paru en 1896.

« Peu d'habitations ont davantage souffert des appropriations modernes ; on dirait que les Turcs y ont passé. Quelle joie ce serait pour les yeux si une restauration intelligente était un jour pratiquée sur un de ces logis du XVI<sup>e</sup> siècle, que rongé la crasse et auxquels les mutilations ont fait comme autant de blessures ! On a souvent parlé de créer un musée historique lyonnais. Quel meilleur cadre pourrait-on donner à ces collections qu'une de nos vieilles habitations de la rive droite de la Saône, remise au point où nos pères l'ont connue ? L'hôtel de Gadagne — compris les anciennes dépendances — avec ses cours déblayées des baraques qui les deshonnent, offrirait un espace suffisant comme étendue et comme lumière. Il reste au premier étage de l'hôtel une cheminée d'un certain caractère. Nul doute qu'on y découvre maint motif intéressant, enfoui sous les enduits accumulés ou caché par des boiseries vulgaires.

« La fameuse grille du rez-de-chaussée est pour donner quelque espoir que le généreux propriétaire, à qui ce chef-d'œuvre d'un compagnon forgeron a dû coûter un bon prix, a délié sa bourse pour d'autres morceaux non moins curieux. L'hôtel de l'abbé de Cluny, à Paris, ne devait pas être sensiblement mieux conservé, lorsqu'on en a entrepris la restauration. »

Voici maintenant le rapport que le maire de Lyon présente au Conseil municipal :

« Messieurs, l'Administration a l'intention de faire aménager l'immeuble dit « Hôtel de Gadagne », situé rue du même nom, n<sup>o</sup> 10, 12, pour y installer un musée historique.

« Après de nombreux pourparlers, M. Orsel, le propriétaire de cet immeuble, ayant consenti à le céder à la Ville, M. le Directeur du service de la voirie lui a fait signer, à cet effet,

un projet d'acte de vente sous seing privé que j'ai l'honneur de vous soumettre.

« Aux termes de cet acte, la Ville deviendrait propriétaire de l'immeuble désigné au plan joint au dossier par une teinte jaune, moyennant le prix principal de 105.700 francs, payable en deux fractions aux époques suivantes :

« 1<sup>o</sup> Une première fraction de 53.200 fr., au 24 décembre 1902 ;

« 2<sup>o</sup> Une deuxième fraction de 52.200 fr., au 24 juin 1903.

« Pour cette dernière, l'intérêt à 4 pour 100 serait dû à partir de l'entrée en jouissance, fixée au 24 décembre 1902.

« En outre, l'éviction des locataires restera à la charge de la Ville.

« Ces conditions paraissant avantageuses, je vous serai obligé, Messieurs, de vouloir bien m'autoriser à convertir en acte authentique l'acte de vente provisoire signé par M. Orsel.

« Quant à la dépense résultant de cette acquisition, la première annuité de 53.200 francs pourra être imputée sur un crédit de pareil chiffre inscrit pour cet objet au projet de budget supplémentaire de l'exercice courant, et la deuxième annuité, qui s'élèvera à 53.550 francs, y compris les intérêts à 4 pour 100 pendant six mois, soit 1.050 francs, sera inscrite au budget de l'exercice prochain. »

Tous les amis du vieux Lyon se réjouiront de cette heureuse solution, et si la municipalité a pu établir ce projet, il y a lieu de savoir gré au propriétaire, M. Orsel, d'avoir permis de conclure cette transaction.

Il y a tout lieu d'espérer que la deuxième Commission et, à sa suite, le Conseil municipal s'associeront aux propositions de l'Administration. L'entrée en jouissance étant fixée au 24 décembre 1902, nous n'aurions plus longtemps à attendre notre musée historique.

La restauration de cet ancien immeuble devra être entourée de toutes les précautions et de tous les soins pour lui redonner dans son ensemble son caractère propre. Ce devra être l'œuvre d'un praticien consommé, archéologue consciencieux, sachant s'abstenir de faire du nouveau et éviter ces modifications qui, sous couleur d'idées personnelles et originales, dénaturent et défigurent si souvent nos monuments anciens. Il devra s'entourer de tous les documents authentiques, de façon à ne pas s'égarer dans la fantaisie, au besoin se concerter avec les membres de la Commission du Vieux-Lyon les mieux désignés par leur profession et leurs connaissances spéciales pour arriver à faire renaître dans son intégralité un des mieux conservés de nos édifices de l'ancien temps. L'œuvre ainsi menée et exécutée ne sera pas moins glorieuse pour un architecte sincèrement épris de son art que ne le serait une construction entièrement due à sa conception.

L'aménagement et l'appropriation du nouveau musée seront également choses très importantes : de la façon dont on y procédera dépendra pour beaucoup l'intérêt qu'y trouveront les visiteurs.

Et comme complément du curieux tableau qui renaîtra alors aux yeux de nos concitoyens, pourquoi n'harmoniserait-on pas le costume des gardiens avec l'immeuble lui-même rétabli avec sa parure d'autrefois, ainsi qu'il est fait pour la fameuse Tour de Londres.

HENRI SOILLU.



II. *Le grès dans la construction.* — Depuis fort longtemps, on a reconnu les qualités que présentait le grès pour la confection du carrelage. Il est, pour cet usage, notablement supérieur à la terre cuite, qui n'a ni sa dureté, ni son étanchéité.

Le carreau de carrelage a d'abord été fait par voie humide. Une pâte convenable est étirée sous forme de galettes, puis débitée en carreaux un peu plus grands comme dimensions que les carreaux définitifs. On abandonne la pâte au repos, puis lorsqu'elle a pris un raffermissement convenable, on la taille à la grandeur voulue et on la laisse sécher.

La fabrication du carreau en plusieurs tons demandait plus de manipulation. Il fallait par moulage ou par estampage ménager des parties creuses sur la surface. On remplissait ensuite les cavités d'une pâte colorée, à l'état de barbotine. Une fois sec, le carreau était nettoyé et débarrassé de l'excès de barbotine.

Le travail à sec remplace ce procédé trop lent. On mélange d'abord les matières premières comme si l'on voulait en faire une pâte, puis après malaxage, on dessèche la pâte et on la pulvérise. On emploie pour le travail une masse qui n'est pas absolument anhydre. Il reste toujours dans le mélange quelques centièmes d'humidité qui sont nécessaires pour le façonnage.

La poudre, une fois amenée à la finesse voulue, est versée dans un moule et soumise à une pression qui peut atteindre 22.000 kilogrammes par décimètre carré. On se sert de puissantes presses à vis verticales ou bien encore on utilise des presses hydrauliques; la presse hydraulique, complétée par un système d'accumulateurs, donne un débit plus grand et plus régulier, mais elle exige une installation plus coûteuse. Le montage y nécessite une série de précautions dans ce mode de travail qui, à première vue, peut paraître assez simple. Entre les grains se trouve une masse d'air dont il faut chasser la plus grande partie; aussi opère-t-on en deux phases, très courtes chacune. L'ouvrier donne d'abord une faible pression, puis une pression plus énergique pendant laquelle s'opère l'agglomération de la masse.

On arrive à faire facilement des carreaux en couleurs par le procédé suivant. On fait d'abord un premier dessin du carreau, au moyen de lames de métal assemblées. Le dessin reproduit fidèlement le carreau à reproduire, en vraie grandeur; le métal est fixé de champ pour produire les contours, de sorte qu'il ne s'oppose pas à la chute des compositions colorées. On couvre le moule de cette première feuille de métal, puis l'on pose une couche découpée, laissant passer la première couleur. Une fois la première couleur posée, on pose une autre couche disposée inversement et on place la deuxième couche de pâte ordinaire et l'on donne la pressée.

Il faut que toutes les pâtes puissent s'accorder entre elles, ce qui est une première difficulté. Comme il s'agit de produits d'un prix peu élevé, il n'est pas possible de recourir à des ingrédients coûteux et les colorants les plus communs seront seuls utilisables. On peut tirer parti aussi des colorations que prennent les argiles de diverses compositions.

La composition des pâtes à carreaux est très variable et, tantôt on se trouve en présence de grès ordinaires simples, tantôt en présence de grès composés. Ainsi, pour obtenir certains carreaux blancs, on est obligé de prendre une argile blanche presque réfractaire, par suite de la rareté des argiles à grès cuisant blanches.

Au moyen d'un élément fusible additionnel, on arrive à obtenir une pâte cuisant en grès.

La dessiccation et la cuisson doivent être effectuées lentement, sans cela les pièces éclatent. On cuit de champ ordinairement en gazettes, dans du sable.

Les fours utilisés sont assez différents suivant les fabriques. Citons : les fours du genre des fours des faïenciers, les fours continus à gazogène, modèle de Schwandorf ou de Mendheim.

Il est difficile de se prononcer sur la valeur de la cuisson avec ces différents appareils, car les produits des diverses usines ne sont pas comparables aussi exactement qu'il le faudrait pour une étude de ce genre.

Le grès peut avoir un rôle plus brillant dans la construction, il peut rendre de grands services dans le parement, il peut même servir de matière pour la construction.

En 1900, le grès fut à l'ordre du jour, on en rencontrait un peu partout. Rappelons la fontaine, la frise et le fragment architectural de la manufacture de Sèvres, l'exposition si originale de M. Bigot et le pavillon de MM. Janin et Guérineau.

Il est assez difficile de prévoir actuellement le rôle qui sera dévolu au grès dans l'architecture future. Si le goût de la couleur renaît dans l'ornementation des façades, il est probable que la céramique aura un débouché tout indiqué et que le grès tiendra une place importante. Mais la mode sera-t-elle au grès? On ne peut pour le moment qu'enregistrer les tendances très intéressantes de M. Bigot, en souhaitant que le public veuille bien y prendre goût. Ce fabricant a certainement fait de grands efforts pour développer ce genre de construction.

III. *Le grès d'art.* — Le goût du bibelot céramique s'est incontestablement développé depuis un certain nombre d'années. Le grès était tout indiqué pour fournir un poterie décorable au grand feu, facile à façonner et d'un prix de revient moins élevé que la porcelaine.

Les Anglais ont su, depuis un siècle environ, se faire une spécialité des grès fins. Au lieu de fabriquer directement avec une argile à grès naturelle, ils ont opéré avec des pâtes composées avec des argiles et des matières fusibles (feldspath ou cornish-stone). Les grès fins anglais, dont le décor a été peu varié jusqu'ici, ont été traités le plus souvent en wedgwood, c'est-à-dire qu'ils sont décorés avec des sujets en relief, sur fond de couleur.

On tire aussi un très heureux parti du grès à glaçure salée dans le Royaume-Uni, genre qui a toujours été fabriqué en même temps que le grès fin.

A Mettlach, plus récemment, on a créé un genre un peu différent. En même temps que le grès traité en wedgwood, on fait du grès en pâtes colorées d'un très heureux effet. La Société Villeroy et Boch a su trouver une note particulière très intéressante.

Si nous quittons maintenant les fabriques de grès, nous trouvons quelques petits potiers qui se livrent à des productions plus personnelles, mais évidemment moins nombreuses. Ces grès sont surtout des pièces d'amateurs dont l'intérêt est le plus souvent concentré dans la partie céramique. Les formes ne présentent pas une grande recherche; ce qui séduit le plus, c'est l'aspect des couvertes appliquées sur la pâte. La production de ces potiers est fatalement restreinte, puisqu'elle ne répond à aucune utilité immédiate. Leur clientèle se compose de collectionneurs, et le chiffre d'affaires que représente cette branche intéressante du grès est relativement faible.

Pour compléter cette étude forcément si rapide, il faudrait exposer l'importance commerciale du grès.

Par suite de l'inexactitude et du manque de précision des désignations dans les comptes rendus des exportations et importations, il est très difficile de se rendre compte du mouvement commercial qu'occasionne le grès.

Une grande partie des produits reste dans le pays, mais une partie notable occasionne des transactions avec les pays étrangers. Voici pourtant, en cherchant à se tenir aussi près que possible de la vérité, l'ordre des pays les plus importants au point de vue de l'exportation : la Grande-Bretagne, la France, l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie. Approximativement on peut accorder à la Grande-Bretagne 2 millions de francs d'exportations. Les importations dans ces pays sont inférieures aux exportations : en France, notamment, on peut considérer, d'après ce qui s'est passé dans les dernières années, l'importation comme formant le tiers de l'exportation.

Toutes ces données sont forcément hésitantes, car dans les classifications administratives, on a fait des confusions regrettables entre les divers produits céramiques. Ainsi, certains grès se trouvent compris sous la désignation de poteries et se trouvent confondus avec les faïences grossières ; les tuyaux de grès sont souvent aussi comptés parmi les tuyaux de terre, etc. Il résulte de ceci une inexactitude très grande sur ce qui se passe réellement.

Le grès ne peut pas occasionner un mouvement commercial aussi important, entre les divers pays, que des matières comme la faïence et la porcelaine, qui sont capables de recevoir un décor plus ou moins riche, et de constituer une poterie de luxe ; à part son rôle restreint dans le bibelot, le grès est avant tout une poterie pratique dont la valeur est déterminée par ses qualités. Si l'on a besoin, pour les développements futurs de l'industrie dans les pays éloignés, de matériel en grès, il est probable que les frais de transport augmenteront tellement le prix de revient que l'on aura intérêt à chercher à établir une fabrication dans les environs.

Cette esquisse est fatalement incomplète, notre but était simplement de permettre au lecteur d'entrevoir sans trop d'efforts la situation actuelle de l'industrie du grès. Dans un sujet aussi vaste, nous avons dû nous borner à chercher à fixer les points principaux.

### Débouché pour les carrelages d'origine française

Les constructeurs ont pris, depuis peu, l'habitude de remplacer par des produits d'origine étrangère les carrelages de fabrication paraguayenne tout à fait défectueux qui étaient jusqu'à ces derniers temps, uniquement employés dans la construction des maisons de l'Assomption.

Les carreaux céramiques (en ciment comprimé, en faïence ou terre cuite) sont demandés surtout en Espagne. On croit que le marché français et surtout celui de Marseille, trouveraient pour ces produits, dont la fabrication d'origine française est déjà reconnue supérieure aux autres, un certain débouché au Paraguay. Le climat de ce pays nécessite, en effet, l'emploi de carrelages de préférence aux planchers et aux parquets, et la consommation de ces carrelages augmente de jour en jour.

Les principales maisons de l'Assomption susceptibles de vendre les produits dont il s'agit, sont<sup>1</sup> :

Ruis y Jorba, Angulo et Cie, Poletti y Mariani, Brun et Cie, Marsal, constructor.

On pourrait ajouter à cette liste le nom de M. Curiel, commissionnaire, et l'un des principaux employés de la « Gran Casa Francesa, » honorablement connue à l'Assomption.

Nos fabricants feraient bien d'envoyer des prix courants, des échantillons et surtout des tarifs bien explicites.

On rappelle ici que les expéditions doivent se faire par l'intermédiaire de consignataires de Montévideo et de Buenos-Aires — dont l'un, M. Pedro C. Baillif et Cie, demeurant à Montévideo<sup>1</sup>

<sup>1</sup> Ces noms sont donnés à titre de simple indication et sans aucune responsabilité.

(et qui est d'ailleurs, le correspondant de M. Curiel), s'occuperait plus spécialement de la réexportation pour le Paraguay de cette espèce de marchandises.

(Communication du Chargé d'affaires de France à l'Assomption.)

### UN NOUVEL ÉCLAIRAGE INTENSIF

Le mouvement n'est pas encore près de s'arrêter, dans la recherche d'un éclairage dont l'idéal est de diminuer le prix de revient en même temps qu'on en augmente l'intensité. Un appareil d'invention récente se rapproche de cette double condition.

Breveté primitivement en Allemagne, il est destiné à apporter dans l'éclairage une transformation au moins aussi importante que celle qu'avait produite le manchon Auer.

Il s'agit de la Lumière Lucas, ou *Lampe Lucas*, que l'on utilise déjà à Berlin et dans plusieurs autres villes de l'empire, pour l'éclairage public. Il paraît que la ville de Paris, en présence des résultats obtenus, serait disposée à l'adopter.

Ce qui distingue ce nouvel appareil, c'est une simplicité parfaite, pas d'accessoires, pas d'installation spéciale, et, comme dépense, à pouvoir éclairant égal, le sixième de celle qu'exigerait une lampe à arc.

Cet appareil est présenté par la Société « la Lumière Lucas », dont le siège est 48, rue Caumartin, Paris.

Une démonstration très concluante a été faite d'ailleurs à l'Exposition de Lille, dont les principales entrées sont éclairées au moyen de ces lampes Lucas, qui fournissent un éclairage extrêmement brillant et, comme nous l'avons dit, d'une extraordinaire simplicité de fonctionnement et d'une réelle économie.

Les lampes Lucas, créées à ce jour, sont établies sur différents modèles pour servir comme lampes : 1° d'atelier ; 2° d'intérieur ; 3° de terrasses ; 4° de voie publique.

### CONCOURS

#### PIERREFEU (VAR)

INSTALLATION D'ÉCLAIRAGE ÉLECTRIQUE

La mairie de Pierrefeu (Var) ouvrira prochainement un concours pour l'installation d'éclairage à l'électricité pour l'asile d'aliénés.

Pour tous renseignements, s'adresser à la préfecture du Var et chez MM. H. de Montricher et Cie, ingénieurs, 7, rue Grignan, à Marseille.

### LE MARCHÉ SIDÉRURGIQUE FRANÇAIS

Voici comment le *Moniteur Industriel* apprécie la situation présente :

Les affaires sont toujours calmes sur le marché à la consommation de Paris, mais, d'une manière générale, les cours sont bien tenus. Les fers marchands au coke première classe sont à fr. 18, les fers n° 1 pour planchers première catégorie à fr. 19, les tôles n° 2 à fr. 22.

Dans les Ardennes, on est revenu au calme plat qui a été, pendant longtemps, la note dominante du marché, et il est probable qu'un revirement sérieux ne s'opérera pas avant le mois d'octobre, c'est-à-dire lorsque tout le monde aura repris le cours de ses occupations.

La situation est toujours aussi monotone que précédemment dans le Centre. Officiellement les cours sont maintenus, mais plusieurs industriels, pour enlever une affaire de modeste importance, se

laissent aller à des concessions sur les prix du jour. C'est ainsi qu'il se produit parfois un peu d'entrain dans les usines de transformation, ateliers de boulonnerie, limes, serrurerie et quincaillerie.

Le prix de base des fers dans la Marne, reste fixé à fr. 17. On n'obtient pas des forges des livraisons immédiates, ce qui indique suffisamment l'abondance d'ordres sur les carnets de commandes, le minimum de délai est d'un mois, même avec tour de faveur.

Les fils sont à fr. 21 et 21,50 le n° 20, le galvanisé à fr. 25 et le recuit à fr. 22,50.

A ces prix-là, la fabrication n'arrive pas à satisfaire aux demandes, car les stocks sont entièrement épuisés.

Dans le Nord, c'est toujours le même calme, sans indice de reprise, ni pour l'activité ni pour les prix.



## JURISPRUDENCE

MANDAT. — RÉGISSEUR D'IMMEUBLES. — COMMANDE DE TRAVAUX. — NON-INDICATION DE SA QUALITÉ DE MANDATAIRE. — ACTION EN PAIEMENT PAR L'ENTREPRENEUR. — RECEVABILITÉ.

*Quoiqu'il apparaisse à l'évidence qu'un régisseur ne peut être tenu personnellement des travaux qu'il fait exécuter pour le compte du propriétaire d'un immeuble dont il est le mandataire, il n'en est plus de même lorsqu'il résulte des circonstances de la cause*

*que rien ne pouvait faire connaître, à celui qui en a reçu la commande, pour le compte de qui ces travaux devaient être entrepris.*

*En pareille hypothèse, le régisseur qui, au surplus, a reçu la facture sans élever de protestation, doit être personnellement condamné à en payer le montant et ne saurait exciper de sa qualité de mandataire pour se soustraire à l'obligation qu'il a contractée en son nom propre.*

### Schmitt contre Venet et Coindre.

FAITS. — MM. Venet et Coindre, régisseurs d'immeubles, avaient commandé à M. Schmitt, entrepreneur, quelques travaux que celui-ci exécuta en conformité des ordres reçus. M. Schmitt leur adressa sa facture s'élevant à 14 fr. 70. Ils la reçurent sans élever aucune protestation, mais ne la payèrent pas. L'entrepreneur les assigna donc, à quelque temps de là, en Justice de Paix. Ils invoquèrent alors pour leur défense que les travaux litigieux avaient été effectués dans une maison appartenant à M. Demourgues et, par conséquent, pour le compte de celui-ci à une époque où ils géraient son immeuble ; que, n'ayant pas touché les fonds destinés à désintéresser M. Schmitt, ils ne pouvaient être contraints personnellement, puisqu'ils n'avaient agi qu'en qualité de mandataires, à lui en solder le montant.

Le Tribunal de paix a accueilli la réclamation de l'entrepreneur dans les termes que voici :

Le Tribunal,

Attendu que le sieur Schmitt a assigné les sieurs Venet et Coindre en paiement de la somme de 14 fr. 70, montant de divers travaux qu'il aurait exécutés pour le compte des défendeurs ;

Attendu que les sieurs Venet et Coindre prétendent ne rien devoir au sieur Schmitt, les travaux exécutés l'ayant été pour le compte et sur les ordres de M. Demourgues, propriétaire de l'immeuble dont ils sont les régisseurs ;

Attendu qu'il est bien évident que les régisseurs d'immeubles ne peuvent être tenus personnellement des travaux qu'ils font exécuter pour le compte de leurs mandants ;

Mais attendu que les travaux ont été commandés par les sieurs Venet et Coindre au sieur Schmitt et que rien ne pouvait faire connaître à ce dernier pour le compte de qui ils devaient être exécutés ;

Qu'en effet, la commande a été faite par lettre ou carte, enregistrée à Lyon le 7 juin 1901, n° 1269, par le receveur qui a perçu les droits, laquelle était conçue en ces termes :

« Ce 28 novembre 1898. — Vous nous obligeriez beaucoup en envoyant placer 4 viroles tôle pour passage de tuyaux de poêle chez M<sup>me</sup> Bossut, notre locataire au 1<sup>er</sup>, avenue des Ponts, 11. — Agréez, Monsieur, nos salutations empressées » ;

Qu'il résulte des termes de cette lettre, qui portait en outre comme cachet les noms « Venet et Coindre, 17, rue des Archers, Lyon », que le sieur Schmitt ne pouvait savoir si ces travaux incombaient à M. Demourgues, propriétaire de l'immeuble, ou à M<sup>me</sup> Bossut, locataire de l'appartement, et que seuls les noms de Venet et Coindre étaient indiqués ;

Que c'est à ces derniers que facture fut remise et acceptée par les sieurs Venet et Coindre, sans protestation, et que ce n'est qu'après de nombreuses réclamations verbales infructueuses, toujours faites aux sieurs Venet et Coindre, que le sieur Schmitt s'est décidé à les assigner ;

Que, dans ces conditions de fait, la situation des entrepreneurs deviendrait impossible si, après des commandes faites en des termes aussi nets et aussi précis, ils ne pouvaient avoir action directe contre ceux qui les ont commandés et mis en œuvre ;

Qu'il y a lieu, en outre, de constater la faible importance des travaux exécutés dont le montant est de 14 fr. 70, et qu'on ne s'expliquerait pas que des entrepreneurs exigeraient des justifications de mandat de la part de ceux qui les emploient presque journellement pour des sommes aussi minimes ;

Que ce serait aller au resté à l'encontre de l'usage établi en pareille matière, ainsi que cela résulte des documents et des explications fournies par les parties ;

Attendu que les sieurs Venet et Coindre ne peuvent s'en prendre qu'à eux et à leur propre négligence si le paiement de cette somme leur incombe et s'ils se sont mis dans l'impossibilité d'en répéter le montant contre M. Demourgues, si tant est que ce soit ce dernier qui devait supporter ces dépens ;

Attendu, dans ces conditions, que c'est à bon droit que le sieur Schmitt a demandé aux sieurs Venet et Coindre, en leur nom propre et personnel, le paiement de ce qui lui était dû ;

Attendu que les sieurs Venet et Coindre, par conclusions signifiées à la date du 31 mai 1901, ont formé contre le sieur Schmitt une demande reconventionnelle en 150 francs, à titre de dommages-intérêts ;

Mais attendu que ces conclusions sont tardives comme ayant été signifiées plus de quinze jours après la clôture des débats, alors que l'affaire avait été mise en délibéré et renvoyée pour le prononcé du jugement sur la demande des conseils des sieurs Venet et Coindre ;

Attendu qu'il y a donc lieu de les déclarer irrecevables ;

Attendu qu'aux termes de l'article 130 C. Pr., les frais doivent être mis à la charge de la partie qui succombe.

Par ces motifs,

Le Tribunal de paix, statuant en dernier ressort et contradictoirement,

Condamne les sieurs Venet et Coindre, défendeurs, pour ensuite y être contraints par toutes les voies de droit, à payer au sieur Schmitt, pour les causes dont s'agit, la somme de 14 fr. 70 ;

Rejette, comme tardive et irrecevable, la demande reconventionnelle des sieurs Venet et Coindre ;

Et condamne ces derniers en tous les dépens de l'instance.

(M. Bourgeois, agréé, pour M. Schmitt.)

**Observations.** — Le jugement recueilli renferme l'application de ce principe, dérivant de l'article 1997 C. C., que le mandataire est personnellement responsable au regard des tiers si ces derniers ont ignoré la qualité en laquelle il agissait. Voir : Dalloz (*Code civil annoté*, art. 1997, n° 10. — *Supplément au Répertoire*, verbo *Mandat*, n° 314); Cass. civ., 8 mai 1872 (D., 72, I, 348); Tr. com. Lyon, 17 février 1900 (*Gaz. Jud.*, 1900, p. 717, et les observations). Les Tribunaux ont le pouvoir d'apprécier en fait si le mandataire a révélé ou dissimulé la qualité en laquelle il s'obligeait. Toutefois, lorsqu'il s'agit, comme dans l'espèce, d'un régisseur, c'est-à-dire de quelqu'un dont la profession même consiste à être *mandataire*, il semble que les tiers ne puissent ignorer cette qualité, alors surtout que ces tiers sont des entrepreneurs ayant sans doute avec le régisseur en question des relations suivies. Mais cela ne suffit pas : encore faut-il que ce mandataire ait fait connaître pour le compte de qui il agissait, en prévenant ainsi la partie avec laquelle il contracte qu'elle aura telle ou telle personne déterminée pour débiteur. Consulter : Douai, 25 janvier 1897 (D., 97, II, 319). C'est ce que n'avaient pas fait les défendeurs dans l'hypothèse qui nous occupe et c'est pourquoi le Tribunal les a condamnés au paiement des travaux qu'ils avaient commandés sans plus de précision et sans autre garantie que celle résultant de leur situation personnelle. (*Gazette Judiciaire et Commerciale de Lyon.*)

(Tribunal de paix de Lyon (2<sup>e</sup> canton), 7 juin 1901, présidence de M. Broquère, juge-suppléant.)

### Le Nettoyage des rues à Berlin

Le *Zeitschrift für Transportwesen und Strassenbau* (la Revue du Transport et de la Voirie) donne les détails suivants sur le service de voirie de la ville de Berlin qui, comme on le sait, a la réputation d'être la capitale la mieux entretenue de l'Europe :

« A la tête dudit service se trouve un directeur ayant sous ses ordres : 1<sup>o</sup> un personnel de surveillance composé de : 1 inspecteur, 8 surveillants principaux et 26 surveillants ; 2<sup>o</sup> un personnel ouvrier comprenant : 100 chefs d'équipe, 333 ouvriers de première, 333 de deuxième et 70 de troisième classe, ainsi que 200 apprentis, soit en tout 1036 hommes.

Le travail de nettoyage régulier commence à minuit et se termine, en temps normal, vers 8 heures du matin. Ceux des ouvriers qui travaillent pendant le jour, par exemple à l'arrosage des rues ou au nettoyage spécial des rues asphaltées, font d'habitude le service de 7 heures du matin à 7 heures du soir. Mais la journée de travail n'est, en réalité, que de 9 heures, les repos s'élevant ensemble à 3 heures.

La surface de voirie à nettoyer s'élève actuellement à 4 millions de mètres carrés. En moyenne, les rues sont nettoyées méthodiquement trois fois par semaine, ce qui suffit amplement.

Lorsqu'il y a d'abondantes chutes de neige, on engage des ouvriers auxiliaires dont le nombre s'élève au maximum à 2500 et qui jouissent d'un salaire de 2 fr. 80.

Quant au matériel du service de nettoyage, il comprend essentiellement des balais en piassava et des machines à balayer. Le piassava est de l'espèce dite « Bahia » qui se distingue de toutes les autres par son élasticité et sa solidité, mais coûte un peu plus cher que le piassava africain. Une partie des balais est confectionnée à l'asile communal des aveugles.

En 1898-99, le nombre de balais fourni a été de 30.408 ; il y avait en service 54 machines à balayer et on disposait de 11 machines de réserve. Le rendement maximum de la balayeuse mécanique est de 8500 mètres carrés par heure ; comme rendement moyen, on admet 6400 mètres carrés. Il a été constaté que, dans l'espèce, le travail manuel coûte environ six fois plus cher que le travail mécanique.

Le service de nettoyage comprend également le transport des immondices. Celui-ci, de même que le transport des neiges, est confié à un entrepreneur.

Il y a quelque temps, un quotidien bruxellois nous a révélé l'existence, dans la capitale, de 4 balayeuses mécaniques qui, d'après lui, auraient enlevé, avec 27 tombereaux, les confettis jetés aux boulevards du centre, à l'occasion du grand carnaval.



### AVIS ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

**Construction d'égouts.** — Pour employer le crédit de 120.000 francs, inscrit au budget supplémentaire de l'exercice courant, pour construction d'égouts, la voirie a dressé le projet suivant :

1<sup>er</sup> lot. — Egouts du 4<sup>e</sup> type, grande rue des Feuillants et place Tolozan : 10.952 fr. 50 ; imprévus 547 fr. 50 ; total 11.500 fr.

2<sup>e</sup> lot. — Egouts du 4<sup>e</sup> type, rue Gentil et rue Pomme-de-Pin : 8773 fr. 85 ; imprévus 726 fr. 15 ; total 9500 fr.

3<sup>e</sup> lot. — Egot du 3<sup>e</sup> type, rue Vendôme, entre les rues Servient et Mazenod, et égouts du 4<sup>e</sup> type, rue d'Heyrieux et rue Rachais, entre le cours Gambetta et la place du Château : 42.323 fr. 15 ; imprévus 2676 fr. 85 ; total 45.000 francs.

4<sup>e</sup> lot. — Egot du 4<sup>e</sup> type, rue de l'Enfance, entre le passage Sibylle-Bergeon et la rue Denfert-Rochereau : 12.807 fr. 20 ; imprévus 1192 fr. 80 ; total 14.000 francs.

5<sup>e</sup> lot. — Egot du 4<sup>e</sup> type, place des Minimes : 11.043 fr. 40 ; imprévus 956 fr. 60 ; total 12.000 francs.

6<sup>e</sup> lot. — Egot du 3<sup>e</sup> type, rue Vendôme, entre les cours Morand et Lafayette : 26.545 fr. 30 ; imprévus 1454 fr. 70 ; total 28.000 francs.

Ce projet a été approuvé par le Conseil municipal dans sa séance du 29 juillet dernier, et la mise en adjudication en a été décidée.

**Raccordement de la grille d'entrée des Légionnaires, au Parc de la Tête d'Or, avec celle existante sur le quai.** — M. Meysson, architecte, lauréat du concours pour les grilles du Parc, chargé des travaux de construction, demande l'autorisation de raccorder la nouvelle grille, placée à l'entrée des Légionnaires, avec celle existante sur le quai de la Tête-d'Or, au moyen de deux travées de 2<sup>m</sup>88 de longueur sur un mur de Villebois et d'un pylône en Villebois de 0<sup>m</sup>60 × 0<sup>m</sup>60, sur 3<sup>m</sup>50 environ de hauteur.

Ce projet comporte, rabais déduits, une dépense totale de 1168 francs, soit 739 francs pour la maçonnerie et 429 francs pour la serrurerie.

Le Conseil a été favorable à cette proposition, en raison de l'amélioration qu'elle apporterait aux abords du pont de la Boucle. Les travaux seront confiés à MM. Thomas et Bernard, entrepreneurs adjudicataires des travaux de construction des grilles et portes du Parc.

**Le rendement de l'Octroi et les taxes de remplacement à Paris.** — L'Administration de l'Octroi de Paris publie la récapitulation mensuelle des droits d'octroi pendant le mois de juillet 1902.

Il résulte de ce document que l'ensemble des droits perçus pendant le mois s'élève à 8.037.413 fr. 33, en augmentation de 51.452 fr. 46 sur les produits du mois de juillet 1901, mais en moins-value de 508.587 fr. 42 sur les prévisions budgétaires. Depuis le début de l'exercice, les droits se sont montés à 58.857.462 fr. 30, accusant une augmentation de 2.525.342 fr. 59

sur la période correspondante de 1901, mais une diminution de 3.565.877 fr. 45 sur les évaluations budgétaires.

Les droits d'octroi sur les matériaux ont atteint, en juillet, 834.209 fr. 48 et 4.788.149 fr. 25 depuis le commencement de l'année, en augmentation de 703.890 fr. 40 sur l'année précédente. De même, les bois à ouvrir et de déchirage accusent une augmentation de 13.422 fr. 68 sur 1901, avec 2.006.706 fr. 62 pour les sept mois écoulés, dont 337.248 fr. 92 pour le mois de juillet.

D'autre part, voici le texte de l'arrêté pris, le 25 juillet dernier, par le Préfet de la Seine, en exécution de la loi du 10 juillet 1902 sur les taxes de remplacement :

Article premier. — A partir du 1<sup>er</sup> janvier 1903, il sera perçu à Paris, dans les conditions prévues par la loi du 10 juillet 1902, une taxe de 0 fr. 10 par 100 francs établie sur la valeur en capital des propriétés bâties et non bâties situées sur le territoire de la ville.

Art. 2. — La taxe sur la valeur vénale des propriétés non bâties est supprimée et le taux des taxes sur les valeurs locatives des locaux commerciaux et industriels et des locaux d'habitation est ramené à 0 fr. 50 0/0 de la valeur locative.

**Construction d'une nouvelle école à Luxeuil (Haute-Saône).** — La Municipalité de Luxeuil vient de faire l'acquisition d'un vaste terrain pour la construction d'une école laïque de garçons.

Les travaux commenceront prochainement, d'après les plans de M. Fleury de la Hussignière, architecte à Belfort, et sous la direction de M. Barbier, agent-voyer de la ville de Luxeuil.

**Les grands travaux de Carpentras (Vaucluse).** — Des travaux importants vont être très prochainement entrepris dans la ville de Carpentras. L'ensemble de ces ouvrages comporte :

Réparation du théâtre. . . . .	fr. 15.000
Construction de trottoirs cimentés, avenue d'Avignon . . . . .	20.000
Repavage de vingt-deux rues . . . . .	18.000
Travaux d'aménagement et de réparations à l'école primaire supérieure . . . . .	15.000
Trottoirs et égouts du boulevard de la Gare. . . . .	10.000
Mur de la place de l'Observance . . . . .	5.000
Ameublement de l'hôtel de Ville . . . . .	3.000
Ensemble. . . . .	fr. 86.000

**Entreprises de travaux publics à Kroonstad.** — Les autorités municipales de Kroonstad (Orange) ont été autorisées à entreprendre un certain nombre de travaux pour l'amélioration de la ville. Ces travaux comprendront l'installation de l'éclairage électrique, l'achèvement des ouvrages hydrauliques, l'amélioration des moyens d'écoulement des eaux stagnantes et la construction d'un nouvel hôtel de Ville. On estime que ces divers travaux représenteront une dépense totale de 25.000 livres sterling sur lesquelles il en a été alloué 10.000 pour l'installation électrique.

(Board of Trade Journal, de Londres.)

**Le lierre sur les murs.** — On croit généralement que les murs garnis de lierre sont rendus humides par ce revêtement végétal.

L'expérience a souvent prouvé le contraire et la confirmation en est fournie par l'examen des ruines envahies par cette végétation grimpante; leur mortier est d'une dureté, d'une sécheresse rares; cela, du reste, se comprend, car le lierre, qui a besoin d'humidité pour vivre, la pompe avec ses racicules dans la maçonnerie à laquelle il s'accroche.

Ce qui a donné naissance à cette croyance, c'est lorsque le lierre envahit les gouttières et les empêche de remplir leur office; l'eau alors s'arrête, devient stagnante et s'infiltré, rendant les murs humides. Il est facile de remédier à cet inconvénient en nettoyant les gouttières et en laissant un écoulement régulier des eaux.

## DEMANDES EN AUTORISATION DE BATIR

*Rue de la Charité.* — Maison. Propr., Société lyonnaise d'entreprise immobilière. Archt., MM. Chomel, Tixier, Billon, 22, rue Constantine.

*Chemin de la Scaronne, 26.* — Bâtiment. Propr., M. Obitz.

*Quai de Serin, 9.* — Exhaussement. Propr., MM. Gillet et fils.

*Rue de Marseille, 9.* — Maison. Propr., Société des logements économiques. Archt., M. Payet.

*Grande rue de la Guillotière, 96.* — Exhaussement. Propr., M<sup>me</sup> Vacher.

*Rue Garibaldi, 135.* — Hangar et bâtiment sur cour. Propriétaire, M. Mollon.

## RÉSULTATS DES ADJUDICATIONS

**Rhône.** — 9 août. — *Préfecture.* — 1<sup>er</sup> lot. Adjud., M. Lucien Desflaches, 75, rue Bellecombe, à Lyon, 18 p. 100 de rabais. — 2<sup>e</sup> lot. Adjud., M. Louis Taboury, 14, rue Calas, à Lyon, 6 p. 100 de rabais.

**Savoie.** — 7 août. — *Sous-préfecture d'Albertville.* — Hauteluce. Construction de maisons d'écoles mixtes aux hameaux de Belleville et des Poumons. — 1<sup>re</sup> Ecole du hameau de Belleville. Montant des travaux, 14.410 fr. Soumissionnaires, MM Machetto, prix du devis; Agostinetti, 1 p. 100; Francescoli, 1 p. 100; Emile Machetto, 12 p. 100. Adjudicataire, M. Avocat, à Beaufort, 17 p. 100. — 2<sup>e</sup> Ecole du hameau de Poumons. Mont., 10.240 fr. Soum., MM. Machetto, prix du devis; Agostinetti, 1 p. 100; Francescoli, 1 p. 100. Adjud., M. Avocat, 15 p. 100 de rabais.

## MISES EN ADJUDICATION

**Rhône.** — Lundi 25 août, 2 h. 1/2. — *Mairie de Lyon.* — Services municipaux. Fourniture des candélabres et des lanternes nécessaires pour l'éclairage public pendant cinq années (du 1<sup>er</sup> juillet 1902 au 30 juin 1907). — 1<sup>er</sup> lot. Fourniture de candélabres. Dépenses annuelles approximatives, 3.000 fr. Cautionnement, 400 fr. — 2<sup>e</sup> lot. Fourniture de lanternes. Dépenses annuelles approximatives, 2.000 fr. Cautionnement, 400 fr.

Le cahier des charges relatif à ladite fourniture et le bordereau des prix sont déposés à la Mairie de Lyon, bureau des renseignements, ouvert tous les jours non fériés de 9 heures à 5 heures.

**Rhône.** — Samedi 6 septembre, 2 h. — *Préfecture.* — Vente de 65 parcelles de terrains départementaux provenant des excédents acquis pour la construction des chemins de fer de Villefranche à Tarare et de Villefranche à Monsols.

On peut prendre connaissance du cahier des charges à la préfecture de Lyon, 2<sup>e</sup> division, 1<sup>er</sup> bureau, tous les jours non fériés, de 9 heures à midi, et de 2 à 5 heures du soir, et à la sous-préfecture de Villefranche.

**Rhône.** — Lundi 8 septembre, 2 h. 1/2. — *Mairie de Lyon.* — Services municipaux. Construction de chaussées en pavés d'échantillon de grès et de granit. — 1<sup>er</sup> lot. Pavage en pavés d'échantillon de grès, rue Neyret, aux abords du groupe scolaire. Montant des travaux, 4.769 fr. 90. Cautionnement, 250 fr. — 2<sup>e</sup> lot. Pavage en pavés d'échantillon de grès, cours du Midi, entre la rue de la Charité et le quai de la Charité. Montant des travaux, 10.686 fr. 50. Cautionnement, 550 fr. — 3<sup>e</sup> lot. Pavage en pavés d'échantillon de grès, rue Mazenod, entre le quai de la Guillotière et le cours de la Liberté et avenue de Saxe, entre le cours Gambetta et la rue des Trois-Pierres. Montant des travaux, 56.746 fr. 70. Cautionnement, 2.700 fr. — 4<sup>e</sup> lot. Pavage en pavés d'échantillon de granit, rue Pailleron, entre la grande rue de la Croix-Rousse et la rue de Belfort. Montant des travaux, 13.463 fr. 30. Cautionnement, 650 fr. — 5<sup>e</sup> lot. Pavage en pavés d'échantillon de granit, rue Laporte, entre la rue de Bourgogne et la rue du Pont-de-la-Gare. Montant des travaux, 49.012 fr. 90. Cautionnement, 750 fr. — 6<sup>e</sup> lot. Pavage en pavés d'échantillon de grès, avenue de Saxe, entre la place Edgar-Quinet et le cours Lafayette, et rue Tronchet, entre la rue Tête-d'Or et le boulevard du Nord. Montant des travaux, 53.181 fr. 70. Cautionnement, 2.500 fr.

Les devis, plans et cahiers des charges, relatifs auxdits travaux, sont déposés à la mairie de Lyon (bureau des renseignements), où chacun sera admis à en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 9 heures du matin à 5 heures du soir.

**Rhône.** — Lundi 8 septembre, 2 h. 1/2. — *Mairie de Lyon.* — Vente en un seul lot : 1<sup>er</sup> d'un terrain communal situé entre le quai de Vaise, la rue Saint-Pierre-de Vaise et une place à créer aux abords de l'église Saint-Pierre-de-Vaise, d'une surface de 620 mètres carrés, sur la mise à prix de 110 francs par mètre carré, soit 68.200 francs; 2<sup>e</sup> des matériaux à provenir de la démolition des immeubles, rue Saint-Pierre-de-Vaise, 1, 3, 5, 7 et 9, et rue de la Carrière, 1. Cautionnement, 5000 fr.

Renseignements et cahier des charges à l'hôtel de Ville de Lyon (bureau des renseignements), tous les jours non fériés, de 9 heures du matin à 5 heures du soir.

**Rhône.** — Lundi 15 septembre, 2 h. 1/2. — *Mairie de Lyon.* — Services municipaux. Construction de chaussées en pavés d'échantillon. Amélioration de trottoirs et établissement d'un mur de soutènement aux abords du

marché et de l'abattoir de Vaise. Travaux estimés à la somme de 97.886 fr. 80, non compris une somme de 2.113 fr. 20, à valoir pour frais imprévus. Cautionnement, 4.000 fr.

Les devis, plan, profils et cahier des charges, relatifs auxdits travaux, sont déposés à la mairie de Lyon (bureau des renseignements), où chacun sera admis à en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 9 heures du matin à 5 heures du soir.

**Allier.** — Samedi 30 août, 2 heures. — *Hôtel de Ville de Vichy.* — Construction d'un réseau d'égouts. — 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> lots. — A. 2<sup>e</sup> lot. 1<sup>er</sup> Terrassement pour tranchées, 106.000 fr.; 2<sup>e</sup> Canalisation en tuyaux de grès vernissé, 135.600 fr.; 3<sup>e</sup> Canalisation galerie de béton de ciment, 76.400 fr.; 4<sup>e</sup> Regards de visite en maçonnerie, 56.000 fr.; 5<sup>e</sup> Réservoirs de chasse en béton et maçonneries, y compris siphons automatiques, 87.000 fr.; 6<sup>e</sup> Déversoirs d'orage en maçonneries, 24.500 fr.; 7<sup>e</sup> Bouches et branchements, 55.000 fr.; 8<sup>e</sup> Ouvrages divers, 24.500 fr. Somme à valoir, 55.000 fr. Montant total du projet, 620.000 fr. Cautionnement provisoire, 10.000 fr.; définitif, 40.000 fr. — B. 4<sup>e</sup> lot. 1<sup>er</sup> Terrassements pour tranchées, 36.770 fr. 70; 2<sup>e</sup> Canalisation en tuyaux de grès vernissé, 57.188 fr. 69; 3<sup>e</sup> Regards de visite en maçonneries, 23.115 fr. 63; 4<sup>e</sup> Réservoirs de chasse en béton et maçonneries, y compris siphons automatiques, 42.086 fr. 44; 5<sup>e</sup> Bouches et Branchements, 11.756 fr. 50; 6<sup>e</sup> Aménagements d'anciennes galeries, 5000 fr. Somme à valoir, 19.082 fr. 04. Montant total du projet, 195.000 fr. Cautionnement provisoire, 2500 fr.; définitif, 7000 fr.

Les dossiers pourront être consultés jusqu'à la veille de l'adjudication, à la mairie de Vichy (bureau de l'assainissement), tous les jours de 9 à 11 heures du matin et de 1 à 5 heures du soir (les dimanches et jours fériés exceptés).

**Côte-d'Or.** — Samedi 23 août, 2 heures. — *Hôtel de Ville de Dijon.* — Construction d'un réservoir destiné à recevoir les eaux de la source de Morcuil. — 1<sup>er</sup> lot. Terrassement, maçonnerie, fontainerie. Montant des travaux, 81.999 fr. A valoir, 8001 fr. Total, 90.000 fr. Cautionnement, 4100 fr.

Visa par l'ingénieur-directeur des travaux communaux huit jours avant l'adjudication. Renseignements au bureau du service des eaux, à l'hôtel de Ville.

**Jura.** — Lundi 8 septembre, 2 h. 1/2. — *Sous-préfecture de Poligny.* — Travaux communaux. — 1<sup>er</sup> lot. Commune d'Entre-deux-Monts. Construction d'un chalet communal. Travaux évalués par le devis de M. Pelletier, architecte à Lons-le-Saunier. Montant du projet, 16.055 fr. 25. Somme à valoir, 1.673 fr. 49. Cautionnement, 800 fr. — 2<sup>e</sup> lot. Commune du Larderet. Construction d'une maison d'école. Travaux évalués par le devis de M. Schacre, architecte à Champagnole. Montant du projet, 18.343 fr. 88. Somme à valoir, 738 fr. 93. Cautionnement, 900 fr. — 3<sup>e</sup> lot. Commune des Nans. Construction des dépendances de l'école communale. Dépense évaluée par le devis de M. Boisson, architecte à Nozeroy. Montant du projet, 3.502 fr. 88. Somme à valoir, 121 fr. 98. Cautionnement, 175 fr.

Le devis des travaux, les pièces du projet et le cahier des charges de l'entreprise seront déposés au Secrétariat de la Sous-Préfecture de Poligny, où chacun pourra en prendre communication tous les jours, les dimanches et fêtes exceptés.

**Saône-et-Loire.** — Vendredi 29 août, 2 h. — *Sous-préfecture de Chalon-sur-Saône.* — Réparations au presbytère de Gerby. Montant des travaux, 2.336 fr. 80. A valoir, 233 fr. 68. Total, 2.570 fr. 48. Cautionnement, 1/20.

Visa, avant le 21 août par M. Larnoy, architecte à Verdun-sur-Doubs, auteur du projet.

Renseignements à la sous-préfecture.

**Saône-et-Loire.** — Lundi 1<sup>er</sup> septembre, 2 h. — *Sous-préfecture de Louhans.* — Travaux à exécuter pour la reconstruction de la nef et de la façade de l'église de Louhans. Montant des travaux, 86.817 fr. 79. Cautionnement, 5.000 fr. Auteur du projet, M. Magne, architecte, au visa duquel les certificats devront être soumis au moins huit jours avant l'adjudication.

Renseignements à la sous-préfecture.

**Saône-et-Loire.** — Lundi 1<sup>er</sup> septembre, 2 h. — *Sous-préfecture de Louhans.* — Beaurepaire. Reconstruction de la voûte de l'église. Montant des travaux, 2.559 fr. 58. Architecte auteur du projet, M. Gauthier, conducteur voyer, à Louhans, au visa duquel les certificats devront être soumis huit jours au moins avant l'adjudication.

Les pièces des projets sont déposées à la sous-préfecture où les entrepreneurs pourront en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 8 heures à midi et de 1 à 5 heures du soir.

**Saône-et-Loire.** — Vendredi 5 septembre, 2 heures. — *Sous-préfecture de Chalon-sur-Saône.* — Travaux communaux. — Saint-Vallier. Construction du mur de clôture et des portes et grilles d'entrée du cimetière. 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> lots. Terrasse, maçonnerie, pierres de taille. Montant des travaux, 8578 fr. 30. A valoir, 857 fr. 82. Total, 9436 fr. 12. Cautionnement, 1/20. — 3<sup>e</sup> lot. Serrurerie, quincaillerie, menuiserie, peinture. Mont., 893 fr. 95. A val., 89 fr. 39. Tot., 983 fr. 34. Caut., 1/20.

Renseignements à la sous-préfecture.

**Savoie (Haute-).** — Lundi 26 août, 10 h. — *Préfecture.* — 1<sup>er</sup> lot. Sâles. Chemin de grande communication n° 3. Rectification de la partie comprise entre Chez-Déplante et le hameau du Pessey, sur une longueur de 1.585 m. 50. Travaux à l'entreprise, 10.674 fr. 07. Somme à valoir, 1.125 fr. 93. Cautionnement, 350 fr. — 2<sup>e</sup> lot. Cornier. Chemin d'intérêt commun n° 6. Elargissement et rectification de la partie comprise entre la route départementale n° 8 et le chef-lieu de Cornier, sur une longueur de 1.205 mètres. Travaux à l'entreprise, 11.333 fr. 87. Somme à valoir, 2.766 fr. 13. Cautionnement, 400 fr. — 3<sup>e</sup> lot. Savigny. Chemin d'intérêt commun n° 7. Construction de la partie comprise entre le hameau des Chavannes et le chemin rural de Cor-

tagy, sur une longueur de 708 mètres. Travaux à l'entreprise, 7.628 fr. 59. Somme à valoir, 971 fr. 41. Cautionnement, 290 fr. — 4<sup>e</sup> lot. Saint-Martin (A.). Chemin vicinal ordinaire n° 13. Construction de la partie comprise entre la route nationale n° 201 et la gare de Saint-Martin, sur une longueur de 2.911 m 45. Travaux à l'entreprise, 27.517 fr. 28. Somme à valoir, 2.247 fr. 72. Cautionnement, 920 fr. — 5<sup>e</sup> lot. Thônes. Chemin vicinal ordinaire n° 3. Réparation des avaries causées par la crue du Malnant du 14 janvier 1899, entre les lieux dits « Les Envers et la Montée », sur une longueur de 843 m. 75. Travaux à l'entreprise, 6.393 fr. 59. Somme à valoir, 2.092 fr. 41. Cautionnement, 300 fr. — 6<sup>e</sup> lot. Pers-Jussy. Chemin vicinal ordinaire n° 1. Construction de la partie comprise entre Pers et le chemin du Crétet, au profil 48, sur une longueur de 795 m. 30. Travaux à l'entreprise, 8.844 fr. 36. Somme à valoir, 1.581 fr. 64. Cautionnement, 575 fr. — 7<sup>e</sup> lot. Seyssel. Chemin vicinal ordinaire n° 8. Construction de la partie comprise entre l'origine et le profil 103 avec embranchement sur les Molasses, sur une longueur de 1.739 m. 32. Travaux à l'entreprise, 13.642 fr. Somme à valoir, 3.210 fr. Cautionnement, 500 fr. — 8<sup>e</sup> lot. Burdignin. Chemin vicinal ordinaire n° 5. Construction entre le chemin vicinal ordinaire n° 1 et le fond de la Place, sur une longueur de 1.947 m. 69. Travaux à l'entreprise, 21.577 fr. 96. Somme à valoir, 3.530 fr. 04. Cautionnement, 700 fr.

Ceux qui désireront concourir à ces adjudications pourront prendre connaissance des devis, cahiers des charges, détail estimatif et plans concernant lesdits travaux à la préfecture (1<sup>re</sup> division), tous les jours, pendant les heures d'ouverture des bureaux.

**Savoie.** — Jeudi 4 septembre, 10 h. — *Sous-préfecture d'Albertville.* — Dépense générale, 57.000 fr. Construction d'un groupe scolaire au chef-lieu Commune de Flumet. Projet dressé par M. Faga, architecte, auquel devront être soumis les certificats. Montant des travaux à adjuger et détaillés au devis estimatif, 53.995 fr. 69. Dépenses imprévues, 290 fr. 02. Honoraires de l'architecte, 2.714 fr. 29. Total de la dépense prévue au projet, 57.000 fr. Montant du cautionnement à fournir en numéraire, 2.700 fr.

On pourra prendre communication des plans, devis et cahier des charges au secrétariat de la sous-préfecture, tous les jours, de 8 à 11 heures et demie du matin, et de 2 à 4 heures de l'après-midi, excepté le dimanche.

**Ministère de la Guerre.** — Mardi 26 août, 2 heures. — *Hôtel de Ville de Saint-Etienne.* — Service de l'artillerie. Place de Saint-Etienne. — Manufacture nationale d'armes de Saint-Etienne. Adjudication des travaux neufs à exécuter pour l'entretien des couvertures de la Manufacture d'armes de Saint-Etienne pendant les années 1902, 1903, 1904.

Le cahier des clauses et conditions générales et toutes les pièces relatives au marché sont déposés dans les bureaux du service des Bâtiments, à la Manufacture, où l'on peut en prendre connaissance tous les jours non fériés, de 9 heures à 11 heures du matin et de 2 heures à 5 heures du soir.

**Ministère de la Guerre.** — Mercredi 3 septembre, 2 heures. — *Hôtel de Ville de Lyon.* — Service de l'artillerie. Direction de l'artillerie de Lyon. Construction d'un bâtiment d'administration, au Parc d'artillerie de la Mouche. — Les travaux, évalués à la somme de 40.291 fr. 67, seront adjugés en deux lots. — 1<sup>er</sup> lot. Terrassements, maçonnerie, ciments, pierres de taille, couverture. Article 1<sup>er</sup>, 1639 fr. 63. Article 2, 9891 fr. 23. Evaluation, 26.285 fr. 86. Cautionnement exigé, 1300 fr. Dépôt de garantie exigé, 500 fr. — 2<sup>e</sup> lot. Charpente en bois. Article 1<sup>er</sup>, 12.079 fr. 59. Article 2, 1926 fr. 22. Evaluation, 14.005 fr. 81. Total, 42.291 fr. 67.

En ce qui concerne les premiers articles de chacun des lots, les travaux devront être terminés dans un délai de trois mois à partir de la notification de l'ordre prescrivant de les commencer, la maçonnerie devant toutefois être achevée au bout de 45 jours. En ce qui concerne les travaux des deuxièmes articles de chacun des lots, ils ne seront exécutés qu'en 1903 et devront être terminés dans un délai de trois mois, à partir de la date de la notification de l'ordre prescrivant de les commencer. Les personnes qui veulent concourir à l'adjudication devront produire à M. le Capitaine, chef du service des Bâtiments, au Parc d'artillerie de la Mouche, à Lyon, avant le 25 août 1902, les pièces énumérées aux articles 2 et 3 du cahier des clauses et conditions générales imposées aux entrepreneurs, et à l'article 5 de l'instruction sur les formalités d'adjudication de travaux militaires. Le cahier des clauses et conditions générales et spéciales et toutes les pièces relatives au marché sont déposés dans le bureau du service des bâtiments au Parc d'artillerie de la Mouche, où l'on peut en prendre connaissance tout les jours non fériés de 8 à 11 heures du matin et de 2 à 5 heures du soir.

**Ministère de la Guerre.** — Samedi 6 septembre, 2 h. — *Mairie de Nice.* — Service du génie. Chèfferie de Nice. Adjudication des travaux à exécuter dans la place de Nice, pendant les années 1902 à 1905 inclus, pour la construction du chemin militaire de l'Abadie au mont Macaron et embranchements annexes. Ces travaux, évalués pour 1902 à 55.000 fr. environ, seront adjugés en un seul lot. Dépôt de garantie, 600 fr. Cautionnement, 2 000 fr.

Les pièces du marché sont déposés au bureau du génie, 1, rue Segurance, à Nice, où l'on peut en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 8 à 11 heures du matin et de 2 à 4 heures du soir.

**⚡** Nous prions Messieurs les Abonnés de prendre note de la date d'expiration de leur abonnement mentionnée sur l'étiquette d'envoi du Journal, afin de nous faire parvenir en temps utile le montant de leur renouvellement.

Tout abonnement qui n'a pas été dénoncé avant son échéance ou dont les exemplaires ne nous ont pas été retournés, après cette date, continue de droit, et le montant en est entièrement exigible d'avance.

## TRAVAUX EN COURS D'EXÉCUTION

SITUATION ET NATURE DE L'IMMEUBLE PROPRIÉTAIRES	ARCHITECTES	ENTREPRENEURS
<b>I<sup>er</sup> ARRONDISSEMENT</b>		
<i>Place de la Martinière.</i> Maison. C <sup>ie</sup> immobilière, 1 <sup>er</sup> arrondissement.	M. Clermont, 14, place de la Martinière.	Maçonnerie, M. Fessetaud, rue Vauban 81; charpente, M. Chol, rue Pelletier, 9; serrurerie, M. Bajard, rue des Remparts-d'Ainay; 44; pierre de taille, M. Vial, quai des Etroits, 6, et Société des carrières de Villebois, rue de la Bourse, 4; menuiserie, M. Martin, rue du Pensionnat, 3; plâtrerie-peinture, M. Deiponte, rue de la Monnaie, 2; zinguerie, M. Fritsch-Martin, petite rue Pizay, 3; ciments, M. Prudhomme, rue Pierre-Corneille, 15. — <i>Intérieur.</i>
<i>Place de la Martinière,</i> angle de la rue de la Martinière. Compagnie immobilière du 1 <sup>er</sup> arrondissement.	M. Clermont, 14, place de la Martinière.	Maçonnerie, MM. Chatoux père et fils, place Saint-Pothin, 3; charpente, M. Jacquignon, avenue Félix-Faure, 149; serrurerie, M. Biasca, rue Royale, 7; pierre de Saint-Cyr, M. Morateur, à Saint-Fortunat; pierre de Villebois, M. Derriaz, à Montaliou-Vercieu, et Société de Villebois, 6, rue de la Bourse. — <i>3<sup>e</sup> étage.</i>
<i>Quai Saint-Vincent,</i> angle rue Nouvelle. Maison. C <sup>ie</sup> immobilière du 1 <sup>er</sup> arrondissement.	M. Clermont, 14, place de la Martinière.	Terrassements, M. Soly, cours Gambetta, 130; maçonnerie, M. Tarnaud, rue de la Claire, 42; charpente M. Mally, avenue Thiers, 138; pierre dure, M. Percherancier, rue de Marseille, 42; pierre blanche, M. Vial, quai des Etroits, 6; serrurerie, M. Buttin, rue Palais-Grillet, 18. — <i>2<sup>e</sup> étage.</i>
<i>Rue du Bon-Pasteur, 21.</i> Restauration. M. Pancerat.	M. Curieux, r. des Remparts-d'Ainay, 16.	Maçonnerie, M. Boutinaud, montée des Carmélites, 19; pierre dure, M. Bioussy, à Trept (Isère); charpente, M. Bernet, à Saint-Clair.
<b>II<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT</b>		
<i>Rue de de la Charité,</i> angle de la rue Fr-Dauphin. 2 maisons. Société d'entreprises immobilières.	MM. Chomel, Tixier, Billon, rue Constantine, 22.	Maçonnerie, M. Taton, cours Gambetta, 60; terrassements, M. Soly, cours Gambetta, 130; serrurerie, M. Bissuel, place Kleber, 3; charpente, M. Ortolland, rue Germain, 6; pierre de Villebois, M. Péju-Hyvert, à Porcieu, par Montaliou-Vercieu; pierre de Trept, M. Vinard, à Trept; pierre de la Grive, M. Perrin, à la Grive; allèges, M. Rémon, à Couzou; pierre blanche, M. Besson, boulevard du Nord, 83. — <i>Intérieur.</i>
<i>Rue de la Charité.</i> Maison. Société lyonnaise d'entreprises immobilières.	MM. Chomel Tixier Billon, 22, rue Constantine.	Terrassement, M. Soly, cours Gambetta, 130; maçonnerie, M. Taton, cours Gambetta, 60. — <i>Fouilles.</i>
<i>Quai Saint-Antoine, 30.</i> Etablissement de bains, restauration. M <sup>l</sup> Laprêvôte.	M. Porte, 7, rue de la République.	Maçonnerie, M. Tourte, rue Pierre-Corneille, 87; menuiserie, M. Grosjean, rue de la Monnaie; plâtrerie-peinture, M. Dubouis, rue des Capucins; serrurerie, M. Grobon fils, rue Sully, 92; céramique, MM. Boulenger et Cie, rue Franklin, 8; chaudronnerie, MM. Ganne frères, cours Charlemagne.
<b>III<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT</b>		
<i>Rue de la Part-Dieu, 3.</i> M. Canavy, place Bellecour, 1.	M. Chabanne, rue Victor-Hugo, 8.	Terrassement, maçonnerie, pierre dure, pierre blanche, ciments, MM. A. Duchez et fils, rue de Bonnel, 20; charpente et menuiserie, MM. Gouverne et Chrétien, à Saint-Cyr-au-Mont-d'Or; serrurerie, M. Brizon, rue de Séze, 118; peinture, plâtrerie, M. Lesselier; zinguerie, plomberie, Pérignon, Vinet et Cie, quai de l'Hôpital, 4.
<i>Cours de la Liberté.</i> Maison. M. Emiel aîné.	M. Bellemain, rue Vendôme, 148.	Terrassement et maçonnerie, M. Emiel aîné, rue Vendôme, 109. — <i>Terrassement et caves.</i>
<i>Rue Rabelais.</i> Maison à loyer. M. Verzieux, quai Saint-Vincent.	M. Curny, 64, rue de l'Hôtel-de-Ville.	Terrassement, M. Soly, cours Gambetta, 130; maçonnerie, MM. Rouchon et Desseauve, rue Boileau, 142; charpente, MM. Bonnaud père et fils, avenue de Saxe, 312; pierre de Saint-Cyr, M. Lauron, à Saint-Fortunat; pierre de Villebois, MM. Gerbaud et Ducarre; pierre blanche, M. Vial Denis. — <i>Caves.</i>
<i>Avenue de Saxe,</i> angle rue Rabelais. Maison à loyer. M. Paré, rue Duguesclin.	M. Curny, 64, rue de l'Hôtel-de-Ville.	Terrassement, M. Soly, cours Gambetta, 130; maçonnerie, MM. Grange frères, rue Laurencin, 1; charpente, M. Sage, route de Genas, 82; pierre de Saint-Cyr, M. Morateur, à Saint-Fortunat; pierre de Villebois, La Fourmi; pierre blanche, M. Rossignol. — <i>1<sup>er</sup> étage.</i>
<i>Cours Gambetta, 144-146-148.</i> Maisons. M. Guillot.	M. Boistard, rue Servient, 5.	Maçonnerie et fouilles, M. Guillot, rue de la Vierge-Blanche, 5; pierre blanche, MM. Barthélemy et Michaud-Armand, cours Lafayette, 162; pierre dure, M. Vinard; charpente, M. Morin, rue Vauban, 94; fumisterie et fourneaux de cuisine, M. E. Schmitt, rue Servient. — <i>Intérieur.</i>
<i>Rue Pierre-Corneille,</i> angle rue Rabelais. Maison. M. Gratry.	M. Curny, 64, rue de l'Hôtel-de-Ville.	Terrassements, M. Soly, cours Gambetta, 130; pierre de Saint-Cyr, M. Giraud à Limonest et M. Corneloup à St-Fortunat; maçonnerie, M. Pétavit, rue Boileau, 124; charpente, M. Sage, route de Genas; serrurerie, MM. Paccard et fils, rue Saint-Joseph, 1; pierre de Villebois, M. Besson à Montaliou. — <i>5<sup>e</sup> étage.</i>
<i>Rue Servient et Pierre-Corneille.</i> Maison. M. Taton.	M. Giroud, rue du Peyrat, 12.	Terrassement, M. Soly, cours Gambetta, 130; maçonnerie, M. Taton, cours Gambetta, 60; pierre dure, M <sup>e</sup> v <sup>e</sup> Péju, rue de la Gare, 30 bis, à Villeurbanne; pierre blanche, MM. Motte et Portalis, rue Créqui, 181; charpente, M. Chapel, avenue Thiers, 155; serrurerie, M. Brizon, rue de Séze, 118; menuiserie, M. Hatton, quai Fulchiron, 37-38; sculpture, M. Guy, cours Gambetta, 60. — <i>Fouilles.</i>
<i>Place de Monplaisir.</i> Villa. M. Antoine Lumière.	MM. Alex et Boucher, 80, rue Molière.	Maçonnerie et planchers armés (système Matrai), M. A. Baudin, rue Félix-Jacquier, 23; charpente, M. J. Lafosse, avenue des Ponts, 149; serrurerie et charpente en fer, M. L. Girard, à Saint-Genis-Laval; menuiserie, M. J. Guillermaç, rue Tronchet, 107; zinguerie et couverture, paratonnerres, plomberie, MM. Nicolas frères, 3, cours de la Liberté; plâtrerie-peinture, MM. Ch. Cesquino fils et Joanny, grande rue de Monplaisir, 78; chauffage, MM. Clémencin, Girié et Cie, avenue des Ponts, 45; pierre de taille du Midi, MM. Motte et Portalis, rue de Créqui, 181; pierres de Villebois et d'Hauteville, Société anonyme des Carrières de Villebois, rue de la Bourse, 6; terrasses en ciment ligneux, MM. Brousse, Thivel et Cie, rue de la Cité, 12 et 14, Villeurbanne; vitrerie, glaces, M. Berticat-Chipier, rue Basse-Combalot, 6, 8 et 10; parquets, M. Bosc, avenue du Prado, 40, Marseille; carrelages, faïences et céramiques, M. Sautier-Thyrien, place Meissonier, 2; sculpture, M. P. Devaux, rue Bugeaud, 64, et M. Cave, rue Créqui, 119; électricité, M. Baudin, à Vichy; décoration, M. Dessignori; fumisterie, M. Schmitt, rue Servient, 71; marbrerie, M. Guinet, quai des Bratteaux, 23; ascenseur électrique, Compagnie française des ascenseurs Otis, rue de Hambourg, 13, Paris. — <i>Travaux annexes.</i>
<i>Rue de Béarn,</i> ang. r. Montesquieu. Entrep., écuries, maison. M <sup>me</sup> Chazaud.	M. Bruyas, rue du Plâtre, 1.	Maçonnerie, MM. Rouchon et Grange, rue Mazenod, 62; charpente, M. Morin, rue Vauban; serrurerie, MM. Paccard et fils, rue Cavenne, 13; menuiserie, M. Maurel, rue Montesquieu, 42; ferblanterie, M. Bouvats, rue Passet, 12; peinture-plâtrerie, M. Mazzone, rue de Marseille, 16. — <i>Intérieur.</i>
<i>Rue Bouchardy,</i> Maison. M <sup>me</sup> Rey.	MM. Fanton et Duranson, 101, rue Duguesclin,	Entrepreneurs généraux, MM. Tauty frères, rue Tronchet, 9. — <i>Fondations.</i>

SITUATION ET NATURE DE L'IMMEUBLE PROPRIÉTAIRES	ARCHITECTES	ENTREPRENEURS
<i>Chemin de Gerland, 30</i> Maison à loyer. M. Chas signol, c. Lafayette, 145	M. Bruyas, 1, rue du Plâtre.	Maçonnerie, M. Pétauit, rue Boileau, 124 bis; charpente, M. Grépat, rue d'Alsace (Villeurbanne); menuiserie, M. Pardon, rue Montesquieu; serrurerie, M. Brizon, rue de Séze, 118; plâtrerie-peinture, M. Chapeaux, rue Malesherbes, 12; ferblanterie, M. de Bussy, grande rue de la Croix-Rousse. — <i>Intérieur.</i>
<i>Avenue Félix-Faure, 28.</i> Maison de 5 étages. MM. Vieille frères.	M. Laurençon, 10, cours Gambetta	Maçonnerie, MM. Nauche frères, cours Gambetta, 53; charpente, M. Comte; marbrerie, MM. Mottet et Durix, quai des Broiteaux, 11. — <i>Intérieur.</i>
<i>Chemin des Culattes, 51.</i> Maison de rap. M. Frasson.	M. Martinon, rue de Séze, 119.	Maçonnerie, M. Chatoux; charpente, M. Comte; pierre dure, Société La Fourmi, à Porcieu; menuiserie, M. Pontey, 9, rue Turbil; plâtrerie et peinture, M. Battistolo. — <i>Intérieur.</i>
<i>Rue Duguesclin, 280</i> Maison de rapport. V <sup>e</sup> Durand.	M. Laurençon, 10, cours Gambetta.	Entrepreneur, M. Mazier, chemin de Saint-Antoine, 57. — <i>3<sup>e</sup> étage.</i>
<i>Cours Eugénie. Villa. M. Billon,</i> boulevard des Broiteaux, 38.	M. Lambert, cours Gambetta, 1.	Maçonnerie, M. Ginét, cours Henri, 23; charpente, M. Chat, cours Charles-Vitton, 69; serrurerie, M. Bernard, rue Duguesclin, 303; plâtrerie, M. Giraud, quai des Étroits, 7; menuiserie, M. Beaujean, rue Boileau, 227; ferblanterie, M. Marron, grande rue de Monplaisir. — <i>Fondations.</i>
<i>Chemin des Pins, 68.</i> Maison. M. Dellabianca.	M. Lambert, cours Gambetta, 1.	Terrassement, maçonnerie et pierre dure, M. Ginét, cours Henri, 23; charpente, MM. Pasquier et Valentin, rue de Crillon, 36; menuiserie, M. Bellouf, rue Victor-Hugo, 20; peinture, plâtrerie, M. Dellabianca, chemin des Pins, 68. — <i>Fondations.</i>
<i>Rues de Cronstadt et de Toulon.</i> Usine. M. Poncet rue de l'Abondance, 22.	M. Pras, 22, cours Morand.	Terrassement, maçonnerie, pierre dure, M. J. Vialatoux fils, rue Neuve-des-Charpennes, 65; charpente en fer, MM. Lagarde et Cie, avenue des Ponts, 156-158.
<i>Rues Grillet et d'Avignon.</i> Fabrique de vinaigre. M. Bally.	M. Clermont, 14, place de la Martinière.	Terrassement, M. Soly, cours Gambetta, 130; maçonnerie, MM. Broussas et Clet, avenue de Saxe, 133. — <i>Terrassement.</i>
<b>V<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT</b>		
<i>Quai Jayr, 46.</i> Maison de rapport. M. X.	M. Dautron, quai de l'Éti, 15	Maçonnerie, M. Fessetaud, rue Vauban, 81; pierre de Saint-Cyr, M. Morateur; pierre de Couzon, MM. Raymond et Meunier; pierre de Villebois, M. Derriaz; pierre blanche, M. Vial; charpente et menuiserie, M. Mollo, r. e Saint-Pierre-de-Vaise, 30; serrurerie, M. Croco, rue de la Pyramide, 34. — <i>3<sup>e</sup> étage.</i>
<b>VI<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT</b>		
<i>Boulevard du Nord.</i> Hôtel, écuries et remise. M. B.	M. Curny, 64, rue de l'Hôtel-de-Ville.	Terrassements, MM. Jangot et Bonneton, rue Servient, 18; serrurerie, M. Euler fils, rue de la Part-Dieu, et M. Brizon, rue de Séze, 118; pierre blanche, M. Vial, quai des Étroits, 6. — <i>Rez-de-chaussée.</i>
<i>Impasse Lassalle, 5.</i> Maison. M. Regni, 123, r. P.-Corneille.	M. Clermont, pl. de la Martinière, 14.	Terrassements, M. Soly, cours Gambetta, 130; maçonnerie, M. Pétauit, rue Boileau, 124 bis; charpente, M. Doublier, rue Sainte-Geneviève, 60; serrurerie, M. Chuzel, rue Alexandre-Boutin, 41; plomberie, zinguerie, MM. Viviant, Clair et Marmonnier, rue de la Part-Dieu, 22. — <i>Couverture.</i>
<i>Avenue Thiers, 120 et impasse Lassalle.</i> Maison. M. Garaude.	M. Pras, 22, cours Morand.	Entrepreneur, M. Pierre Garaude, rue Voltaire, 13.
<i>Rues Duquesne et Michel-Perret.</i> Maison pour café brasserie et salle de société. M. Yvernay.	M. Burband, rue de Béarn, 4.	Terrassement et maçonnerie, M. Leduc fils, rue de Marseille, 39; charpente en bois, M. Doublier, rue Sainte-Geneviève, 60; charpente en fer, MM. Derobert et Cie, boulevard de la Part-Dieu, 18. — <i>Terrassements.</i>
<b>HORS LYON</b>		
<i>Montessuy.</i> Maison. M. Berthier.	M. Martinon, 119, rue de Séze.	Maçonnerie, MM. Debey et Pétauy, grande rue de Caluire, 42; charpente, M. Chol, rue Pelletire, 9. — <i>Fondations.</i>
<i>Villeurbanne.</i> Hôtel de Ville. La Commune.	M. Michel Collet.	Terrassements et maçonnerie, M. Pérol, 39, cours Gambetta, Lyon; pierre dure et pierre blanche, Société la Fourmi (Porcieu-Amblagnieu, Isère); ciments, M. Lachamps, rue Villeroy, 47; charpente, M. Lafosse, 149, avenue des Ponts, Lyon; serrurerie, M. Noël Coudant, 23, rue du Bât-d'Argent; menuiserie, M. Martin aîné (Saint-Etienne, Loire); peinture, plâtrerie, marbrerie, fumisterie, Société anonyme (Union lyonnaise des entrepreneurs de peinture-plâtrerie); zinguerie, plomberie, M. Mallet, cours Gambetta, 37; carrelages, faïences, céramiques, M. Lachamps, rue Villeroy, 47; sculpture, staff, M. Eugène Flachet, rue de Vendôme, Lyon. — <i>2<sup>e</sup> plancher.</i>
<i>Villeurbanne, c. Lafayette pr., 45.</i> Maison. M. Plazanet.	M. Martinon, 119, rue de Séze.	Maçonnerie, M. Plazanet, cours Lafayette, 27; pierre dure, M. Bioussy, à Trept; charpente, M. Jacquelin, route de Crémieu, 88; pierre blanche, M. Gamondès, avenue Piaton, 40; menuiserie, M. Pourprix, rue de Créqui, 92; plâtrerie-peinture, M. Bertelot, route de Crémieu, 11; ciments, M. Berby, rue de Créqui, 280. — <i>Intérieur.</i>
<i>Villeurbanne, rue Faillebin.</i> Maison de rapport.	M. Martinon, 119, rue de Séze.	Maçonnerie, M. Beillonnet, avenue de Saxe, 232; charpente, M. Paret, rue Sébastopol, 64; pierre dure, M. Saint-Point, à Trept; serrurerie, M. Ziegler, rue Molière, 157; menuiserie, M. Pontey, rue Turbil, 9; plâtrerie et peinture, M. Pacon, place Ampère, 2; ciments, M. Berby, rue Boileau, 280. — <i>Intérieur.</i>
<i>Villeurbanne, rue Chomel.</i> Maison de rapport. M. Cl.	M. Martinon, rue de Séze, 119.	Maçonnerie, M. Cléchet, 47, cours Charlemagne. — <i>Fouilles.</i>
<i>Villeurbanne, r. de Vaux,</i> angle chemin St-Antoine. Maison à loyer. M. Guy, place Saint-Vincent, 7.	M. Chomel, rue Constantine, 22.	Maçonnerie, M. Audoul, rue Mercière, 40; charpente, M. Jacquignon, cours de Villeurbanne, 153; ferblanterie, M. Nicolas, cours de la Liberté, 1; serrurerie, M. Bissuel, place Kléber, 3; menuiserie, MM. Girard frères, rue Duguesclin, 20, M. Dubois, rue Sergent-Blandan, M. Genetier, place Sathonay; peinture-plâtrerie, MM. Tauty frères, rue Tronchet, 9; abat-jour, M. Aubignat, quai de la Charité, 39; ciments, M. Leblanc; vitrerie, M. Guy, place St-Vincent, 7; pierre dure, M. Charrel, à Trept (Isère). — <i>Intérieur.</i>
<i>Villeurbanne, chemin de St-Antoine, 57.</i> Maison. M. Mazier.	M. Laurençon, 10, cours Gambetta.	Entrepreneur, M. Mazier, chemin de Saint-Antoine, 57. — <i>3<sup>e</sup> étage.</i>

SITUATION ET NATURE DE L'IMMEUBLE PROPRIÉTAIRES	ARCHITECTES	ENTREPRENEURS
Cusset. Usine d'apprêt. MM N. L. et C <sup>ie</sup> .	M. Beutter 17, rue Sully.	Entrepreneur général, M. Vernay.
Saint-Fons, rue Gambetta. Maison. M. J. Borel.	M. B. Bernard, 74, route de Vienne.	Maçonnerie, M. Pommerol, à St-Fons; charpente, M. Chaboud, à St-Fons; menuiserie, M. Clozel et M. Goguy, à St-Fons; plâtrerie, M. Rolando, à St-Fons; serrurerie, M. Pérol, à St-Fons. — <i>Intérieur</i> .
Saint-Fons, impasse Carnot. Maison à loyer. M. Serveau, 40, boulevard de Strasbourg, Paris.	M. Danthon, quai de Retz, 16.	Maçonnerie, M. Pommerol; charpente et menuiserie, M. Goguy; serrurerie, M. Pérol; plâtrerie-peinture, M. Rolando; zinguerie et plomberie, M. Morin. — <i>Intérieur</i> .
Saint-Rambert. 2 villas. MM. Moïse et Bern. Lévy. 2 villas. M <sup>me</sup> ve Bernard Lévy, M. Sélignann.	M. Porte, 7, rue de la République.	Maçonnerie, M. Fesselaud, rue Vauban, 81; charpente et menuiserie, MM. Gouverne et Chrétien, à Saint-Cyr-au-Mont-d'Or; serrurerie, M. Brunard, grande rue de la Guillotière, 26, M. Ravut, à Saint-Cyr; ciment, M. Jamot, rue de la Part-Dieu, 84; plâtrerie-peinture, M. Seguin, rue de la Martinière, 7, et M. Lesselier, rue des Archers, 9; décoration staff, M. Labranche, quai Tilsitt, 26. — <i>Intérieur</i> .
Caluire, rue Coste, 104. M. Prilly, rue Coste, 104.	M. Chomel, rue Constantine, 22.	Maçonnerie, M. Debay, à Caluire; charpente et menuiserie, M. Moreau, à Caluire; plâtrerie-peint., M. Violat à Caluire; fumisterie, M. Schmit, rue Servient; serrurerie, M. Villeneuve à Caluire; zinguerie, M. Billaud à Caluire; mosaïque, MM. Bertin et Cie, avenue de Saxe, 223; sculpture, M. Cave, rue Créqui, 119; marbrerie, MM. Mottet et Durix, quai des Brotteaux, 11. — <i>Intérieur</i> .
Les Trois-Renards. Exhaussement d'orange rie. M. de Saint-Amand.	MM. Fanton et Duranson, 101, rue Duguesclin.	Maçonnerie, M. Gervais Masson, à la Demi-Lune. — <i>Fouilles</i> .
Tassin, chemin Mariétan. Deux Villas. M. Mauger.	M. Danthon, quai de Retz, 16.	Maçonnerie, M. Dumètre, à Ecully; charpente et menuiserie, M. Varagnat, à la Demi-Lune; serrurerie, M. Genton, rue Hippolyte-Flandrin, 13; plâtrerie-peinture, M. Wingest, à la Demi-Lune. — <i>1<sup>er</sup> étage</i> .
Oullins, boulevard de l'Yzeron. Maison. M. Buna.	MM. Fanton et Duranson, 101, rue Duguesclin.	Entrepreneurs généraux, les fils de J. Tauty, rue Tronchet, 9; charpente, M. Grépat, rue d'Alsace (Villeurbanne). — <i>Intérieur</i> .
Oullins, rue Nouvelle. Maison de rapport. M. Boullu, rue de Bonnel.	M. Martinon, 119, rue de Sèze.	Terrassement et maçonnerie, M. Bouchet, chemin des Cures; tailles pierre dure, M. Charrel, à Trept; charpente, MM. Cochet frères, à Oullins; serrurerie, M. Ziegler, rue Molière, 157; pierre blanche, M. Gamondès, avenue Piaton, 40; menuiserie, M. Marien, rue Vendôme, 183; plâtrerie-peinture, M. Catinaud, rue de Sèze, 25. — <i>3<sup>e</sup> étage</i> .
Décines (Isère). Villa. M. Béraud.	M. Nevière, 36, rue Saint-Antoine.	Maçonnerie: M. Pataud, à Décines; charpente, M. François Deruer, à Décines; plâtrerie-peinture, M. Monteil et M. Piazza, à Décines; menuiserie, M. Bouvier, à Meyzieu; serrurerie, M. Morel, à Décines. — <i>Gros œuvre</i> .
Grigny. Maison de rapport. M. Garric.	M. L. Cumin, r. de Vénissieux, 39.	Maçonnerie, M. Blanc, à Grigny; gros fers, MM. Simon-Perret frères, rue de la Part-Dieu, 44; plâtrerie, M. Couillard, à Grigny; ferblanterie, M. Pan, à Grigny. — <i>Intérieur</i> .
Irigny. Château et dépendances. M. Juppé.	M. Curieux, r. des Remparts-d'Ainay, 16.	Maçonnerie, M. Favre, à Irigny; charpente, M. Doublier, rue Bellecombe, 58; ciments, MM. Brunet et Marleix, rue Mazonod, 73; plâtrerie, M. Perrol, à Irigny; menuiserie, M. Hatton, quai Folchiron; zinguerie, M. Nitard, à Irigny; pierre dure, M. Bioussy, à Trept; estailade, M. Armand Michaud et M. Chemin; sculpture, M. Masson, rue Bugeaud, 127; carrelages, cristal-émail, M. J. Mouton, rue Childebert, 20; serrurerie, M. Pélisson, rue Saint-Joseph, 36; marbrerie, Société anonyme des usines et carrières Devilliers et Cie, rue Président-Carnot, 3; fumisterie, M. Girie, avenue des Ponts, 45; électricité, M. Chagnoux, rue de l'Hôtel-de-Ville, 31; chauffage, MM. Bouchayer et Viallet, rue Victor-Hugo, 48; décoration peinte, M. Maugier, avenue de Saxe, 270. — <i>Intérieur</i> .
Neuville-sur-Saône. Ecurie et remise. M. Wissel.	MM. Fanton et Duranson, 101, rue Duguesclin.	Maçonnerie, M. Guillon; charpente et menuiserie, M. Dégemond. — <i>Intérieur</i> .
Collonges. Villa. M. J.	M. Beutter, 17, rue Sully.	Maçonnerie, M. Pays; charpente, M. Benassy; plâtrerie-peinture, M. Joussier; zinguerie, M. Claudinon; mosaïque, MM. Berlin et Cie, avenue de Saxe, 223.
Sainte-Foy-les-Lyon. Villa. M. Giraud.	M. Curieux, r. des Remp. d'A., 16.	Maçonnerie, M. Vincent; charpente, M. Lamoret, à Sainte-Foy; menuiserie, M. Poizat, à Sainte-Foy; plâtrerie-peinture, MM. Schmitt et Martinaud, à Sainte-Foy; ciment, M. Dusselier; serrurerie, M. Caillaud, à Sainte-Foy; pierre dure, M. Touvier, à Oullins. — <i>Intérieur</i> .
Sainte-Foy-les-Lyon. Villa. M. G.	M. Martinon, rue de Sèze, 119.	Maçonnerie, MM. Jeannetaud et Bourdeix, 66, rue Sébastopol; charpente, M. Paret, rue Sébastopol, 64; menuiserie, M. Tussiot, rue Vieille-Monnaie, 31; plâtrerie-peinture, M. Pacon, place Ampère, 2; zinguerie, M. Visa, route de Vaulx, 51 bis; serrurerie, M. Chuzel, rue Alexandre-Boutin, 41. — <i>Intérieur</i> .
La Tour-du-Pin. Villa et dépendances. M. le docteur Fontanelle.	M. Beutter, 17, rue Sully.	Maçonnerie, M. Cuzin; charpente, M. Thévenon; serrurerie, M. Alexandre; menuiserie, M. Vittoz; ciments, M. Prudhomme; peinture-plâtrerie, M. Pascal.
La Tour du-Pin. Villa. M. Margotton.	M. Beutter, 17, rue Sully.	Entrepreneur général, M. Cuzin, entrepreneur de maçonnerie.
Bourgoin. Habitat. et usine. M. C., à Lyon.	M. Curny, 64, rue de l'Hôtel-de-Ville.	Entrepreneur général, M. Taithe, à Lyon, rue de la Vilette; charpente, M. Mermet, à Bourgoin; menuiserie, M. Boudart, chemin de Bellecombe; plâtrerie, M. Gabbio, rue Royale, 11; ferblanterie, M. Clapissou, rue Vendôme, 224; décoration, M. Flachet, rue Vendôme, 197.
Bourgoin. Caisse d'épargne. Ville de Bourgoin.	M. Lambert, cours Gambetta, 1.	Terrassement, maçonnerie, pierre blanche, M. Antoine Papet; charpente, M. Joly; menuiserie, M. Blanc; serrurerie, M. Thevenon; ciments, M. Papet; ferblanterie, fumisterie, M. Jacquier; plâtrerie, peinture, vitrerie, M. Perrot. — <i>1<sup>er</sup> étage</i> .
Meyrie (Isère). Villa. M. Bise.	M. Boistard, rue Servient.	Maçonnerie, M. Brissaud, à Meyrie; charpente, M. Mermet, à Meyrie; carrelages, M. J. Mouton, rue Childebert, 20. — <i>Couverture</i> .
Sainte-Foy - Saint-Sulpice (Loire). Bâtiment d'habitation. MM. Dupuis frères.	M. Porte, rue de la République, 7.	M. Gatier, à Boen (Loire), entrepreneur général. — <i>1<sup>er</sup> étage</i> .
Mogneneins. Villa et vigneronnage. M. X.	M. Giroud, rue du Peyrat, 12.	Entrepreneur général, M. Gouyon. — <i>Couverture</i> .
Lagnieu (Ain). Restauration de villa. M. Girardet.	MM. Alex et Boucher, r. Molière, 80	Ciments, M. Bertolo, à Lagnieu; serrurerie, M. L. Girard, à Saint-Genis-Laval; stores bois à rouleaux, M. B. Gilardi, avenue des Ponts, 155; couverture en ciment ligneux, MM. Brousse, Thivel et Cie, rue de la Cité, 12, Villeurbanne. — <i>Gros œuvre</i> .

**CHEMINS DE FER  
DE PARIS A LYON ET A LA MÉDITERRANÉE**

**Voyages circulaires à itinéraires fixes.**

Il est délivré, pendant toute l'année, dans les principales gares situées sur les itinéraires, des billets de voyages circulaires à itinéraires fixes extrêmement variés, permettant de visiter à des prix très réduits, en 1<sup>re</sup>, en 2<sup>e</sup> ou en 3<sup>e</sup> classe, les parties les plus intéressantes de la France (notamment l'Auvergne, la Savoie, le Dauphiné, la Tarentaise, la Maurienne, la Provence, les Pyrénées), ainsi que l'Italie, la Suisse, l'Autriche et la Bavière.

Arrêts facultatifs à toutes les gares de l'itinéraire.

La nomenclature de tous ces voyages, avec les prix et conditions, figure dans le Livret-Guide P.-L.-M. vendu au prix de 0 fr. 50 dans les gares du réseau.

**Excursions en Dauphiné.**

La Compagnie P.-L.-M. offre aux touristes et aux familles qui désirent se rendre dans le Dauphiné, vers lequel les voyageurs se portent de plus en plus nombreux chaque année, diverses combinaisons de voyages circulaires à itinéraires fixes ou facultatifs permettant de visiter à des prix réduits les parties les plus intéressantes de cette admirable région : la Grande-Chartreuse, les Gorges de la Bourne, les Grands-Goulets, les massifs d'Alleverd et des Sept Laux, la route de Briançon et le massif du Pelvoux, etc...

La nomenclature de ces voyages, avec prix et conditions, figure dans le Livret Guide P.-L.-M. qui est mis en vente au prix de 0 fr. 50 dans les gares du réseau, ou envoyé contre 0 fr. 85 en timbres-poste adressés au Service central de l'Exploitation (Publicité), 20, boulevard Diderot, Paris.

**Billets pris à l'avance.**

Les gares de Paris, Lyon, Marseille, Saint-Etienne, Aix-les-Bains et Genève, délivrent à l'avance, par série de 20, des billets de 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes, pour les gares de la banlieue de ces villes et réciproquement.

Ces billets peuvent être utilisés dans les deux sens (aller ou retour). Leurs prix présentent une réduction de 10 0/0 sur les prix des billets ordinaires. Les billets délivrés pendant les 10 premiers mois de l'année sont valables jusqu'au 31 décembre inclus, et ceux délivrés pendant les mois de novembre et décembre jusqu'au 31 décembre inclus de l'année suivante. Les demandes doivent être adressées aux chefs des gares intéressées ou dans les bureaux succursales.

**GAZETTE JUDICIAIRE ET COMMERCIALE  
DE LYON**

JOURNAL DE JURISPRUDENCE ET D'ANNONCES LÉGALES  
paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

ABONNEMENTS : Six mois, 10 fr. — Un an, 20 fr.

RÉDACTION ET ADMINISTRATION :

Imprimerie A. REY, 4, rue Gentil, Lyon (au rez-de-chaussée).

**COURS OFFICIEL DES MÉTAUX**

— DROITS D'ACCISE EN SUS —

	les 100 kil.	
Cuivre en lingots affiné . . . . .	145 »	155 »
— en planche rouge . . . . .	185 »	190 »
— — — jaune . . . . .	155 »	165 »
Etain Banca en lingots . . . . .	340 »	345 »
— Billiton et détroits en lingots . . . . .	335 »	340 »
Plomb doux 1 <sup>re</sup> fusion en saumon. . . . .	34 50	35 50
— ouvré : tuyaux et feuilles . . . . .	38 »	39 »
Zinc refondu 2 <sup>e</sup> fusion. . . . .	45 »	47 »
— laminé en feuilles. Vieille montagne . . . . .	63 25	» »
— — — Autres marques . . . . .	61 »	62 »
Nickel brut pour fonderie . . . . .	475 »	500 »
— laminé . . . . .	575 »	600 »
Aluminium brut pour fonderie. . . . .	375 »	400 »
— laminé. . . . .	475 »	550 »
Fer laminé 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	20 »	» »
Fer à double T, AO . . . . .	22 »	» »
Tôle ordinaire, 3 millimètres et plus. . . . .	24 »	» »
Mercure. . . . .	700 »	750 »

**SPECTACLES**

**Casino-Kursaal.** — C'est le jeudi 21 août qu'aura lieu la réouverture si impatiemment attendue du public. De nombreuses et agréables transformations ont été apportées à la salle, où on a créé un promenoir, des baignoires, des loges d'avant-scène, des bars, etc.

La troupe de réouverture est de tout premier ordre avec Vilbert dans ses nouvelles créations ; Marcelle Norcy, diseuse étoile de la Scala de Paris ; les sœurs Moulier, les plus extraordinaires barristes du Nouveau Cirque de Paris ; les cinq sœurs Warwick les plus fortes cyclistes du monde, de l'Empire de Londres ; les Dahlias, danseuses sur table (nouveau) ; Mlle Pia Carozzi, harpiste de la Scala de Milan ; Lowell and Lowell, les plus amusants excentrics des Ambassadeurs de Paris, etc.

**Horloge** (cours Lafayette, 137). — Tous les soirs concert ; le dimanche matinée à 2 heures. — L'amusant comique Grinda est toujours l'artiste acclamé ; aussi, devant le colossal succès qu'il obtient, la direction a cru bien faire en prolongeant son engagement. Le concert se termine par *Leur Bonheur*, comédie bourgeoise, en un acte.

Vendredi 15 août, à 2 heures, grande matinée avec les débuts de M. Dalbret, de la Scala de Paris.

**Tour métallique de Fourvière.** — Vue du panorama de toute la région lyonnaise. Ouverte tous les jours. — Ascenseur. — Entrée 1 fr.

L'Imprimeur-Gérant : ALEXANDRE REY.

Lyon. — Imprimerie A. REY, 4, Rue Gentil. — 30514

**FOURNISSEURS DE LA CONSTRUCTION**

**CARREAUX EN CIMENT**

**VVE A. DEMOLINS**, Fabrique de Carreaux en Ciment, Usine, 35, rue Claudia, Montchat, station Cours Eugénie, tramway de Bron.

**PRODUITS RÉFRACTAIRES & GRÈS**

**PROST ET PICARD à Givors** (Rhône), Cornues à Gaz. Produits réfractaires et Briques rouges. Tuyaux en grès vernissés pour conduites d'eau et assainissement. Téléphone.

**ARDOISES, TUILES, BRIQUES, POTERIE & SABLE**

**ARDOISES** pour toitures, dalles, urinoirs, tablettes, tableaux, etc. Entrepôt J. GUICHARD fils, seul représentant de la Commission des Ardoisières d'Angers, chemin de Vacques, 50 bis, LYON

**SABLE.** — **Chevrot et Deleuze**, 64, rue de Marseille. — Dragage à vapeur sur le Rhône. Sable, Gravier, Cailloux roulés.

**FAVRE FRÈRES**, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Plâtres. Chaux hydrauliques et Ciments. Carreaux de Verdun. Tuyaux Grès et Boisseaux. Ardoises.

**CIMENTS, CHAUX, PLÂTRE, BITUME & PAVÉS**

**FAVRE FRÈRES**, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Ciments de Grenoble. Chaux hydrauliques et plâtres. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Carreaux de Verdun.

**CHAUX ET CIMENTS.** — **Chevrot et Deleuze**, 64, rue de Marseille. — Seuls concessionnaires des Ciments Vicat pour le Rhône et la Loire, ainsi que des Usines de Trept (Isère) ; du Val d'Amby (Isère). Seuls vendeurs des Chaux de Cruas (Valette-Viallard) succursale à Saint-Etienne (Loire) ; Saint-Fons (Rhône).

**PEINTURE & PLÂTRERIE**

**FAVRE FRÈRES**, quai de Serin, 50, 51, 52, — Lyon. — Fabrique de plâtre de Lyon, entrepôt général des Tuileries de Bourgogne, chaux hydrauliques et ciments Carreaux de Verdun. Ardoises.

**CHEVROT ET DELEUZE**, 64, rue de Marseille, Lyon. — Plâtres de Savoie, de l'Isle, de Bourgogne, de Paris ; à mouler, à enduire. Albâtre. Lattes suisses. Briques pleines et creuses. Seuls vendeurs des Plâtres de Savoie de la Société des Plâtriers du Sud-Est et des Plâtres de l'Isle (marque Poulet). Succursales : Saint-Etienne, 43, rue d'Annonay ; St-Fons, 9, quai St-Gobain.

**CÉRAMIQUE**

**PRODUITS CÉRAMIQUES, PROST FRÈRES**, fabricants à la Tour-de-Salvagny (Rhône). Magasins et bureaux à Lyon, quai de Bondy, 16. Spécialité de tuyaux en terre cuite et tuyaux en grès pour conduites d'eau et pour bâtiments. Appareils pour sièges inodores, panneaux et carreaux en faïence, etc. — Succursale à Saint-Etienne, rue de Roanne, 22.

**PRODUITS CÉRAMIQUES.** — **Chevrot et Deleuze**, 64, rue de Marseille. — Dépositaires des Tuileries de Roanne, Sainte-Foy-l'Argentière, Bourgogne et Saint-Vallier. Spécialité de Boisseaux pour cheminées. Tuyaux en grès. Fabrication de tuyaux en poterie pour bâtiments et conduites d'eau. Carreaux de Marseille, de Verdun. Plâtres en ciment à prix réduits qualité exceptionnelle. Succursales : Saint-Etienne, 43, rue d'Annonay ; Saint-Fons, 9, quai Saint-Gobain.

**FAVRE FRÈRES**, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Plâtres. Tuyaux Grès et Boisseaux (ardoises).

**DEMANDEZ**  
**DANS TOUTES LES ÉPICERIES**  
*Les Biscuits Vanillés*  
**L. ROCHE**  
*Qualité supérieure, goût exquis*  
*Se conserve indéfiniment*

---

**PRIX RÉDUIT**

---

DEPOT GENERAL pour le département du Rhône  
 6, RUE DE JUSSIEU, LYON

CORCELLET, HUOT & BASSET — LYON

CORCELLET, HUOT & BASSET — LYON

*Sappay a Lyon.* *PEGARD*

**F. LAUZUN & C<sup>IE</sup>**  
**BOURG-SAINT-ANDÉOL (Ardèche)**

CARRELAGES MOSAIQUES, GRANITÉS ET INCRUSTÉS DE MARBRE

OUVRAGES EN PIERRE DE TOUTE PROVENANCE  
 Taillés mécaniquement, tournés  
 ou sculptés.

BALUSTRADES  
à partir de 10 francs le mètre courant

BALUSTRADES  
à partir de 10 francs le mètre courant

**Envoi franco de l'Album**

Pour les Abonnements, s'adresser à l'Agence Fournier

**CHEMINS de FER PORTATIFS**  
 Jules WEITZ, Constructeur Breveté S. G. D. G.  
 LYON — CHEMIN DES CULATTES — LYON

Matériel  
POUR TRAVAUX PUBLICS  
Mines, Plantations
Matériel  
MATÉRIAUX  
pour  
Entrepreneurs

Jules WEITZ  
LYON

Vente  
LOCATION  
avec  
faculté  
d'Achat  
₣

Paris 1889, 2 Médailles d'Or, St-Etienne 1891 et  
 Béziers 1892 : deux 1<sup>ers</sup> Prix, Médailles d'Or.  
 Lyon 1894 : deux premiers Prix, Médailles d'Or.  
 Bordeaux 1895 : HORS CONCOURS, Membre du Jury.  
 PARIS 1900 : Médailles OR et ARGENT.

**SERRURERIE ARTISTIQUE**

Grilles, Portails, Balcons, Rampes, Serres  
 Bâches, Ciels-  
 ouverts, Croi-  
 sées en fer,  
 Ponts et  
 Kiosques.

**MARQUISES, VERANDAHS**  
 Volières, Tonnelles, Clôtures légères, Bordures,  
 Entourages, Piquets fer pour la Vigne.

MEUBLES DE JARDINS ET CAFÉS

**EMILE RAOUX**  
 130, Cours Lafayette, Lyon  
 Tarif adressé franco sur demand.

**J. EULER & FILS**  
 24 Rue de la Part-Dieu. LYON.

Constructions Métalliques

Installations industrielles

Charpentes en fer. Serrurerie.

Plans et Devis s demande. Téléphonettes  
 Grilles. Balcons. Croisées en fer.

**CONSTRUCTION MÉTALLURGIQUE**

**J. BERNARD & C<sup>IE</sup>**  
 303, Rue Duguesclin  
**LYON**  
 Près la Place de l'Abondance

**PORTAILS, CLAIRE-VOIES**  
 Outillage pour Entrepreneurs